

Le député Dennis Bevington parle devant la Chambre des communes Projet de loi S-6, Loi sur les élections au sein de premières nations.

le 28 mai, 2013

Monsieur le Président, c'est assez tard en ce mardi soir que j'ai la possibilité d'intervenir au sujet de ce projet de loi.

Je fais partie du Comité des affaires autochtones depuis deux ans et, selon moi, les conservateurs n'ont pas tenu de consultations adéquates auprès des Premières Nations du pays. Ils se présentent avec une mauvaise attitude. Ce qu'il faut vraiment, c'est que les Premières Nations conçoivent les mesures législatives qu'elles voudraient voir adoptées pour leurs gouvernements, leurs peuples et leurs nations. Nous pourrions ensuite les étudier au Parlement et déterminer comment les modifier pour que cela fonctionne.

Cependant, c'est l'inverse qui se produit et nous l'avons constaté avec la loi visant à accroître l'obligation redditionnelle des Premières Nations, qui était en fait une mesure législative malheureuse qui a émané du gouvernement. Elle a été universellement critiquée par les Premières Nations. Les conservateurs avaient quelques partisans, mais c'étaient des personnes bien précises qui avaient des problèmes au sein de leurs propres communautés. Ceux qui comprennent la nature de la relation entre le Canada et les Premières Nations se sont opposés à cette loi.

Nous étudions maintenant le projet de loi S-8, Loi sur la salubrité de l'eau potable, auquel nous pensions que tout le monde allait se rallier. Cependant, une fois de plus, nous constatons que la méthode de consultation et de mise en oeuvre de ces projets de loi ne fonctionne tout simplement pas. Le gouvernement conservateur ne donne pas aux Premières Nations la possibilité de concevoir des mesures législatives qui répondent à leurs besoins. Par ailleurs, dans le cas présent, puisque ce projet de loi vient du Sénat, nous sommes confrontés à un problème additionnel car nous ne pouvons pas demander l'attribution de ressources afin de veiller à ce que les Premières Nations puissent vraiment respecter les normes auxquelles elles veulent toutes se conformer.

Jusqu'à maintenant, l'approche du gouvernement majoritaire consiste à refuser les amendements. Je pense au projet de loi C-47, pour lequel nous avons proposé 45 amendements, et ce projet de loi ne visait que le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. Les conservateurs ont rejeté tous ces amendements, même s'ils étaient conçus pour améliorer le projet de loi. Ils ne venaient pas de gens qui s'opposaient farouchement au projet de loi. Ils avaient été proposés par des gens qui voulaient que le projet de loi fonctionne bien.

Autrement dit, les conservateurs ont de nouveau négligé de mettre en place un processus de consultation qui aurait permis de présenter une mesure législative que les gens auraient pu appuyer. Je vois que la même situation se produit avec le projet de loi

S-6. Les conservateurs ont tenu des consultations. Ils ont eu des réunions avec les Premières Nations. Ces dernières leur ont fourni des recommandations sur la façon dont le projet de loi devait être rédigé. Le problème est que, lorsque le gouvernement a présenté le projet de loi, il n'a pas donné suite aux recommandations de la façon que les Premières Nations avaient supposé.

C'est ce qui s'est passé avec l'Assemblée des chefs du Manitoba. Le premier grand chef, qui a participé aux consultations avant la présentation du projet de loi, était assez heureux de ce qui allait se produire. C'est ce qu'il a dit. Cependant, quand le projet de loi a été présenté au Sénat, le chef du Manitoba que j'ai cité lors de ma question au secrétaire parlementaire a dit que ce n'était pas ce qu'ils cherchaient.

Le processus de consultation ne fonctionne pas. Il n'est pas à la hauteur des attentes des Premières Nations. C'est là le problème, et le gouvernement doit apporter les changements nécessaires afin de pouvoir présenter des mesures législatives qui représentent réellement le point de vue des Premières Nations. Ce projet de loi est destiné aux Premières Nations. Il ne touche pas d'autres personnes au Canada. Il vise les gouvernements des Premières Nations. Ces derniers devraient donc être la principale préoccupation du projet de loi.

Cela semble simple. Nous ne sommes pas ici pour imposer notre façon de faire à d'autres gouvernements. Nous sommes ici pour fournir des conseils, trouver des compromis et assurer le fonctionnement du système.

Les conservateurs ont un point de vue différent. Ils perçoivent les choses dans l'optique du développement économique. C'est ce que le secrétaire parlementaire a dit. Ce qui est implicite dans tout le travail réalisé par les conservateurs, c'est que le développement économique des Premières Nations est l'élément le plus important. Ce qui est le plus important pour le gouvernement, ce n'est pas ce que souhaitent ou ce que méritent les Premières Nations, mais plutôt ce qui favorisera le développement économique. C'est le point de vue des conservateurs.

C'est ce message qui est sans cesse véhiculé dans les projets de loi. Les mesures législatives des conservateurs sur des questions touchant les Premières Nations portent toujours principalement sur ce qu'il est important de faire pour favoriser le développement économique. Si le gouvernement réussit à convaincre quelques Premières Nations de l'appuyer, il citera leurs dirigeants. C'est ainsi que les conservateurs cherchent à valider leurs projets de loi.

Que devons-nous vraiment faire? Nous devons être à l'écoute des Premières Nations. Ce projet de loi doit être conçu pour eux, pas pour nous. Il ne s'agit pas de nous dire comment se faire élire. Il s'agit plutôt de travailler avec les Premières Nations pour mettre en place un système qu'elles sont prêtes à appuyer et qui s'inscrit dans le cadre de leurs efforts fort légitimes d'autonomie gouvernementale.

Au cours des consultations, il y a toujours un peu plus de souplesse, un peu plus d'ouverture, mais une fois de retour à Ottawa, on apporte des changements afin que le projet de loi aille bien dans le sens du gouvernement et de ses plans. Voilà ce avec quoi nous devons composer.

Nous avons des réserves par rapport au projet de loi. Nous hésitons à l'appuyer à l'étape de la deuxième lecture et à le renvoyer au comité. Après tout, nous l'avons fait pour une multitude de projets de loi sans que cela donne quoi que ce soit. Le gouvernement refuse de souscrire aux amendements valables qui sont proposés.

C'est pourtant ainsi que les choses devraient se passer aux comités. Nous voulons avoir la possibilité de tenir compte de ce que désirent, et les Canadiens, et le gouvernement, afin d'aboutir à un compromis. Nous ne voulons pas de cette intransigeance dans le fonctionnement des comités et dans la manière dont on y traite les propositions d'amendement. La situation actuelle ne nous convient pas. Nous disons simplement que nous nous opposerons au projet de loi à l'étape de la deuxième lecture parce qu'il ne correspond pas aux souhaits des Premières Nations.

C'est tragique que nous ne puissions pas renvoyer le projet de loi au comité en ayant une certaine assurance qu'on pourra ainsi combler une partie de ses lacunes les plus évidentes. Cependant, lorsqu'on se frappe la tête contre les murs sans que ça donne quoi que ce soit, il faut arrêter de le faire. Ça tombe sous le sens.

Nous pouvons mener cette lutte ici même, dans cette enceinte. Nous pouvons aussi passer à l'étape du comité afin d'entendre des témoins expliquer qu'ils veulent qu'on apporte des amendements et que le projet de loi atteigne son objectif. C'est ce que nous entendons continuellement. Chaque fois que nous sommes saisis d'un projet de loi, les témoins autochtones sont à la recherche de solutions. Ils ne veulent pas repartir les mains vides.

C'est une tragédie et c'est inacceptable. Ce n'est pas ainsi que le gouvernement doit agir. Le gouvernement doit servir la population. Le principal sujet de préoccupation de la mesure législative devrait être les gens touchés par celle-ci. Cette mesure législative ne s'adresse pas à tous les Canadiens, mais aux membres de Premières Nations. Ce sont eux qui devraient avoir en premier leur mot à dire. Si nous allons à l'encontre de ce principe, et si nous ne permettons pas aux gens touchés par la loi d'avoir un droit de regard sur la façon dont la loi est conçue, nous allons vraiment à l'encontre de la démocratie.

Pour ce qui est des lois qui touchent tous les Canadiens, nous avons tous notre mot à dire. La responsabilité est alors différente. Par contre, dans le cas des mesures législatives pour les Autochtones, les Premières Nations devraient avoir leur mot à dire, elles qui ont le droit constitutionnel à l'autonomie gouvernementale, qui vivent ici depuis des milliers d'années et qui ont conclu des traités. Nous ne leur avons pas pris leurs terres. Nous avons plutôt signé des traités avec elles. La reine a d'ailleurs reconnu la nature des liens établis en 1763.

Telle est notre histoire. Voulons-nous réécrire l'histoire? Nous devrions la raconter telle qu'elle s'est déroulée.

J'aimerais vraiment m'entendre avec le gouvernement sur les projets de lois qui visent les Premières Nations mais il doit d'abord s'entendre avec les Premières Nations et commencer à les écouter. C'est à ça que sert le processus législatif. Ce sont ces personnes qui sont visées par le projet de loi, et non les hommes d'affaires, ni ceux qui voient les réserves comme une source potentielle de territoire et de ressources. Non, le projet de loi concerne les Premières Nations. Gardons cela à l'esprit dans notre étude du projet de loi. Autrement, nous manquons à notre devoir de Canadiens.